

Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2024 à 20h00
Convocation du 15 avril 2024

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN - M. Stéphane RISS – Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN – M. Hubert ROCHELLE - Mme Evelyne TRUTT - M. Christian FREY – Mme Elisabeth MEYER-BRENNER

Absents excusés : Mme Suzanne GRAFF (procuration à M. Rémy HUCHELMANN) - M. Christian GRAF (procuration à M. Stéphane RISS) - Mme Frédérique HUCHELMANN - Mme Pascale LECOURT-HABSIGER - Mme Sophie ENGEL - Mme Sabrina HORN

Secrétaire de Séance : M. Stéphane RISS

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 03 avril 2024 : Approuvé à l'unanimité

1. Echange de parcelle : délibération n°17

Suite à l'avis défavorable du Conseil Municipal (CM du 5/10/2023) pour la cession au profit du SDEA de la parcelle appartenant à la commune, située à Zellwiller, cadastrée Section 31 N° 28,

Vu la délibération n°16 du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024 autorisant l'échange avec la Commune de Heiligenstein de ladite parcelle avec la parcelle située à Zellwiller, cadastrée Section 33 N° 29, d'une surface de 160 ares,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de la rectifier et de la compléter comme suit :

Cession par la Commune de Gertwiller à la Commune de Heiligenstein d'une parcelle rurale non bâtie cadastrée Commune de Zellwiller, Section 31 N° 28 d'une surface de 163,01 ares, d'une valeur de 13.040 €, libre de toute occupation,

Cession par la Commune de Heiligenstein à la Commune de Gertwiller, d'une parcelle rurale non bâtie, d'une surface de 160 ares, à distraire de la parcelle cadastrée Section 33 N° 29, suivant arpentage à établir, d'une valeur de 13.040 €, louée à Mme Isabelle BAUR, en vertu d'un bail à ferme qui se poursuivra.

Les frais de bornage et d'acte d'échange seront à la charge de Commune de Gertwiller.

Avec dispense de consultation du service des Domaines pour avis.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'échange de parcelle avec la Commune de Heiligenstein.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Vote : 9 voix POUR – 1 voix CONTRE

2. Employés : Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel pour un poste de saisonnier : délibération n° 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : Entretien des espaces verts de la collectivité.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 25/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Vote : 10 voix POUR

3. Divers :

- Présentation de la liste des permanences aux Elections Européennes du 09/06/2024
- Information : fin de bail de la boulangerie Mille Folies de Papou

La séance est levée à 20h45

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 25 avril 2024

Le Maire :

Rémy HUCHELMANN

